



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada (SCC)
Contracting and Materiel Services
3427 Faithfull Avenue
Saskatoon SK S7K 8H6

Attention : Amanda McCaig
Re: 53200-19-3136228

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
Contracting and Materiel Services
3427 Faithfull Avenue
Saskatoon SK S7K 8H6

Title — Sujet: Fire Systems Inspection & Maintenance/ Inspection et entretien des systèmes incendie	
Solicitation No. — No. de l'invitation 53200-19-3136228	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 001	Date: December 6th, 2019 06 décembre 2019
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG 53200-19-3136228	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14 :00 CST on / le : December 23rd, 2019	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: ___ Other-Autre: ___ Grande Cache Institution, Grande Cache Alberta	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: 501Contracts@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 306-659-9258	Fax No. – No de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Grande Cache Institution, Grande Cache, Alberta	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Solicitation Amendment 001 is issued to

1. Respond to questions 1 through 2 received the during the solicitation period;
 2. Amend the Annex D- Evaluation Criteria;
-

1. Questions and Answers 1 through 2:

Question 1: If the contract is awarded in January can the successful bidder complete the inspection as soon as possible? Ie: January, February, March? Or is it fixed to complete the inspections April to June for the first year of the contract?

Answer 1: No, all identified inspections must occur between April 1st to June 30th each year of the contract.

Question 2: Does the site have any beam detectors?

Answer 2: Yes, we have two (2) in the main inmate dining hall.

2. Amend the Annex D Evaluation Criteria:

Delete: **Annex D- Evaluation Criteria** in its entirety; and

Insert: The following, new Annex D - Evaluation Criteria- Revision#001

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



Annex D - Evaluation Criteria- Revision#001

1.0 Technical Evaluation:

1.1 The following elements of the proposal will be evaluated and scored in accordance with the following evaluation criteria.

- Mandatory Technical Criteria (see below M1 – M2)

It is imperative that the proposal address each of these criteria to demonstrate that the requirements are met.

1.2 LISTING EXPERIENCE WITHOUT PROVIDING ANY SUBSTANTIATING DATA TO SUPPORT WHERE, WHEN AND HOW SUCH EXPERIENCE WAS OBTAINED WILL RESULT IN THE STATED EXPERIENCE NOT BEING CONSIDERED FOR EVALUATION PURPOSES.

1.3 All experience must be strictly work-related. Time spent during education and/or training will not be considered, unless otherwise indicated.

1.4 Experience must be demonstrated through a history of past projects, either completed or on-going.

1.5 References must be provided for each project/employment experience.

I. Where the stated experience was acquired within a Canadian Federal Government Department or Agency **as a Public Servant**, the reference must be a Public Servant who had a supervisory role over the proposed resource during the stated employment.

II. Where the stated experience was acquired within a Canadian Federal Government Department or Agency **as a consultant**, the reference must be the Public Servant who was identified as the Project Authority of the project on which the proposed resource acquired the experience.

III. References must be presented in this format:

- a. Name;
- b. Organization;
- c. Current Phone Number; and
- d. Email address if available

1.6 Response Format

I. In order to facilitate evaluation of proposals, it is recommended that bidders' proposals address the mandatory criteria in the order in which they appear in the Evaluation Criteria and using the numbering outlined.

II. Bidders are also advised that the month(s) of experience listed for a project or experience whose timeframe overlaps that of another referenced project or experience will only be counted once. For example: Project 1 timeframe is July 2001 to December 2001; Project 2 timeframe is October 2001 to January 2002; the total months of experience for these two project references is seven (7) months.

III. For any requirements that specify a particular time period (e.g., 2 years) of work experience, CSC will disregard any information about experience if the technical bid does not include the required month and year for the start date and end date of the experience claimed.

IV. CSC will also only evaluate the duration that the resource actually worked on a project or projects (from his or her start date to end date), instead of the overall start and end date of a project or a combination of projects in which a resource has participated.



MANDATORY TECHNICAL CRITERIA

Bidders must meet all the mandatory requirements of the RFP, any bids not meeting all the mandatory requirements will be considered non-responsive and will not be considered further.

#	Mandatory Technical Criteria	Bidder Response Description (include location of this information in bid package)	Met/Not Met (Board to complete)
M1	The company must provide CFAA Certificate of Membership. <i>*Bidders must include a copy of the certification with their bid package</i>		
M2	The contractor must attend a Mandatory Site Visit	Site will provide proof of attendance.	



La modification 001 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 2 reçues au cours de la période d'invitation; et
- 2., Modifier Annexe D-Critères d'évaluation.

1. Questions et réponses 1 à 2:

Question 1: Si le contrat est accordé en janvier, le soumissionnaire pourra-t-il effectuer l'inspection dès que possible, en janvier, février ou mars? Est-il au contraire établi que les inspections se dérouleront d'avril à juin la première année du contrat?

Réponse 1: Non, toutes les inspections définies doivent avoir lieu entre le 1^{er} avril et le 30 juin de chaque année du contrat.

Question 2: Des détecteurs à faisceau se trouvent-ils sur le site?

Réponse 2: Oui, deux (2) se trouvent dans la salle à manger principale des détenus.

3. Modifier Annexe D -Critères d'évaluation:

Supprimer: Annexe D. Critères d'évaluation dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel article . **Annexe D – Critères d'évaluation – Révision n° 001**

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



Annexe D - Critères d'évaluation- **Révision n° 001**

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments suivants de la proposition sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires (M1-M2)

Il est impératif que les soumissions répondent à chacun de ces critères pour démontrer leur respect des exigences.

- 1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.
- 1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.
- 1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.
- 1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.
 - I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, la référence doit être un fonctionnaire qui jouait un rôle de supervision par rapport à la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.
 - II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, la référence doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.
 - III. Les références doivent être présentées selon le format suivant :
 - e. Nom;
 - f. Organisme;
 - g. Numéro de téléphone actuel; et
 - h. Adresse courriel si disponible.

1.6 Présentation de la réponse

- I. Afin de faciliter l'évaluation des propositions, il est recommandé que les soumissionnaires abordent, dans leur proposition, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.
- II. De plus, les soumissionnaires sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1



s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

- III. Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), le SCC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas le mois et l'année, tel qu'exigé, pour la date de début et la date de fin de l'expérience alléguée.
- IV. Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la ressource jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les soumissionnaires devront remplir toutes les exigences obligatoires de la DDP ; toute soumission qui ne répond pas aux exigences obligatoires sera considérée non recevable et ne sera plus prise en compte.

#	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure l'endroit où se trouve l'information dans la trousse du soumissionnaire)	Satisfait/Non satisfait (le comité inscrira la réponse)
M1	L'entreprise doit fournir un certificat d'adhésion à l'ACAI. <i>*Les soumissionnaires doivent inclure une copie de leur certificat dans leur trousse</i>		
M2	L'entrepreneur devra participer à une visite de site obligatoire	Le site fournira la preuve de participation	